

**Service émetteur :**

DIRECTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN SANTÉ  
DIRECTION ADJOINTE QUALITÉ ET PILOTAGE  
DÉPARTEMENT QUALITÉ ET DROITS DES USAGERS

Rennes, le 28/02/2025

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
EHPAD Ker Joseph  
Rue de l'Avenir  
35 550 PIPRIAC

**Objet :** Inspection de la prise en charge médicamenteuse  
des personnes résidant en EHPAD Ker Joseph à PIPRIAC

**P.J. :** 2 tableaux  
Plan d'actions

**Lettre adressée par mail avec accusé de réception**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 17 octobre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur la prescription envisagée à l'issue de l'inspection de l'EHPAD de Ker Joseph réalisée le 31 janvier 2024

En conséquence je vous notifie les prescriptions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

Je vous demande d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre des prescriptions et de le renvoyer à , coordonnatrice de la mission d'inspection.

Je vous demande également de renvoyer les éléments de preuve de la réalisation des mesures sous 6 mois (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

